



BAIL
Association récréative du domaine Orford-sur-le-Lac
ANNEXE

DÉCLARATIONS ET CONDITIONS

1. Le locataire s'engage à respecter les règlements de l'Association récréative du Domaine Orford-sur-le-Lac relativement au bruit, à la sécurité et aux installations communautaires (plage, sentiers, tennis);
2. Le locataire s'engage à dédommager tout bris accidentels que lui ou ses invités auraient occasionné aux installations communautaires;
3. Le locataire s'engage à ne pas héberger plus de personnes que le nombre de lits (divan-lits) de la maison;
4. Le locataire s'engage à ne pas posséder ou accueillir d'animaux interdits par la municipalité d'Eastman notamment tout chien dangereux (de type Pitbull);

Le locateur a le droit de mettre fin au contrat de location, à tout moment, si le locataire ne respecte pas ces conditions.

RÈGLEMENTS

LE BRUIT

- Ne pas faire d'activités bruyantes qui peuvent déranger le voisinage de 23h à 9h;
- Ne tondre sa pelouse qu'à l'intérieur des plages prévues, soit de 8h à 18h du lundi au vendredi, de 10h à 15h le samedi, et jamais le dimanche et les jours fériés;
- Éviter de faire des travaux bruyants le dimanche;
- Ne pas utiliser de véhicules motorisés de type motoneiges, VTT, motocross, bateaux à moteur, motomarine, etc.);
- S'assurer que son chien ne jappe pas sans arrêt ou trop souvent.

LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

- Circuler lentement dans le Domaine en respectant les arrêts et les limites de vitesse;
- Ne pas laisser son chien circuler librement dans le Domaine et le tenir en laisse;
- Ne pas installer ou entreposer de maisons mobiles, roulottes ou tente-roulotte.

LES INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES

La Plage

La plage est à la disposition des propriétaires, locataires et leurs invités. Certaines installations sont communautaires : quais, bancs, terrain de beach volley-ball, planches à voile identifiées OSL, bac à sable et leurs jouets. D'autres installations sont privées : bateaux, chaises. Le locataire s'engage à respecter les règlements de la plage inscrits sur un panneau à l'entrée de la plage. Mentionnons entre autres les éléments suivants :

- Ne pas utiliser de bateaux motorisés à partir la plage;
- Ne pas consommer d'alcool sur la plage et ne pas apporter de contenant en verre;
- N'amener aucun animal domestique sauf les chiens-guide;
- Éviter d'interpeller un membre de sa famille d'un bout à l'autre de la plage;
- Accompagner les enfants de moins de 12 ans (il n'y a pas de sauveteur);
- Ne pas courir sur les quais, ne pas pousser quelqu'un à l'eau;
- Ne pas utiliser les objets privés (chaises, bateaux);
- Ne peut réserver le Cercle pour son usage exclusif.

Les sentiers pédestres et de randonnée

Plusieurs sentiers sont à la disposition des membres d'Orford-sur-le-Lac. Des panneaux indiquent la présence des sentiers. L'Association récréative du Domaine Orford-sur-le-lac est propriétaire d'un certain nombre de terrains où passent ces sentiers et plusieurs passent sur des terrains privés pour lesquels les propriétaires ont consenti un droit de passage. L'Association entretient les sentiers en s'occupant notamment de l'émondage et de faire tracer des pistes de ski de fond l'hiver.

- N'utiliser les sentiers que pour les marches en forêt, le ski de fond, le vélo et l'équitation.
- Ne pas utiliser des véhicules motorisés sur les sentiers du Domaine;
- Marcher en bottes et en raquettes en dehors des pistes de ski;
- Ne pas faire trop de bruit.

Tennis

Les terrains de tennis sont à la disposition des membres qui ont payé une cotisation annuelle pour l'utilisation des terrains. Chaque joueur de plus de 12 ans doit être membre. Un locataire doit payer sa cotisation et ne peut utiliser celle du propriétaire.

- Réserver un terrain selon les règles d'inscription présentées sur le tableau près des terrains;
- Ne pas crier pour ne pas importuner les autres joueurs et les voisins;
- Fermer le terrain de tennis à clef (et les lumières s'il y a lieu) lorsqu'on est le dernier à le quitter.

Et les parties signent à _____, le _____

PROPRIÉTAIRE

LOCATAIRE